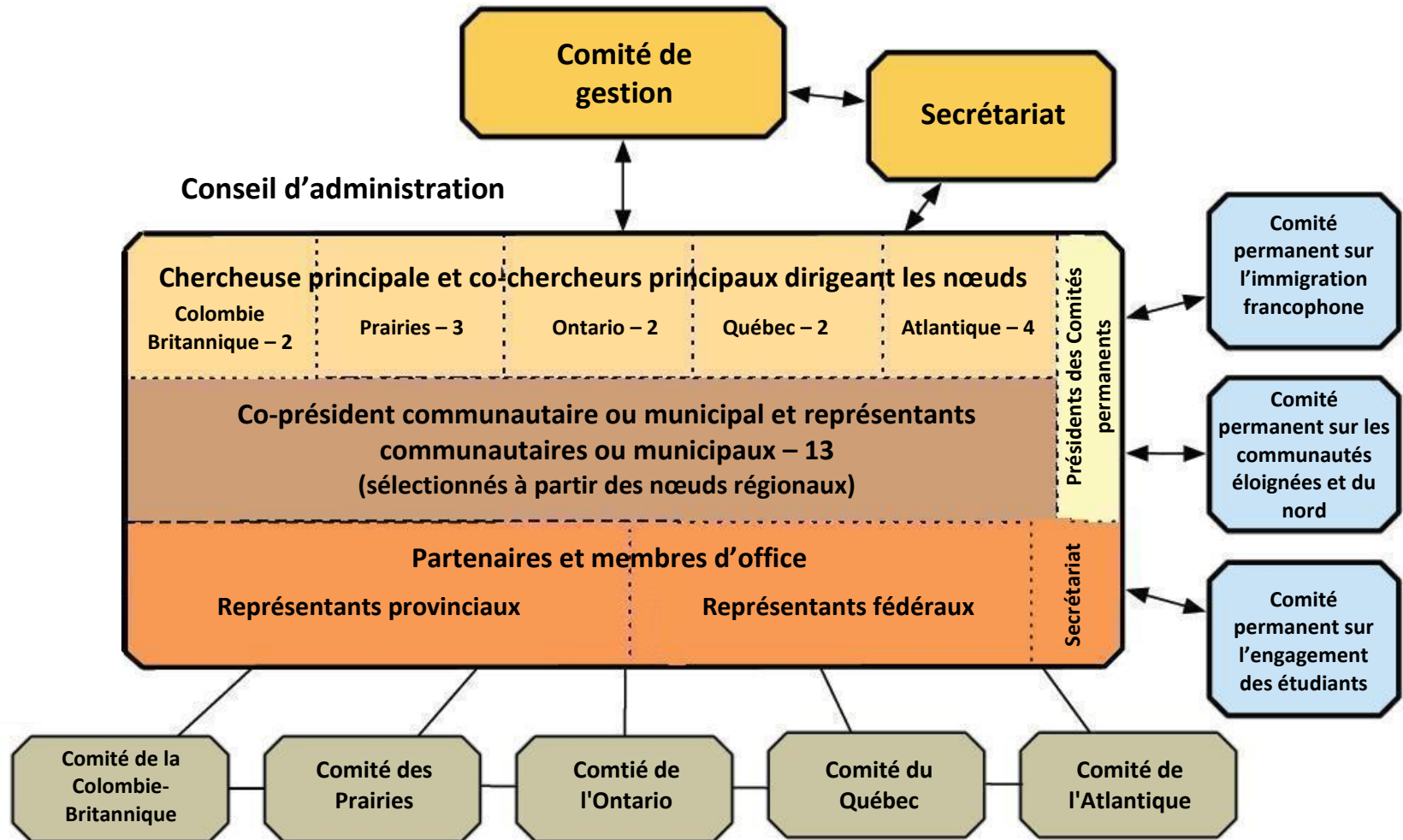


Structure de gouvernance



COMPOSITION ET MANDATS DES INSTITUTIONS ET MEMBRES DE VVP

Conseil d'administration de VVP

Fonctions et responsabilités du Conseil

Le Conseil d'administration (CA) est l'instance principale de direction stratégique du Partenariat Voies vers la prospérité. Le CA est responsable de :

- Établir les grandes priorités de recherches et les directions stratégiques du Partenariat VVP selon les recommandations du Comité de gestion.
- Établir les principales stratégies d'éducation, de communication et de mobilisation des connaissances de VVP selon les recommandations du Comité de gestion.
- Demander des orientations et recevoir des conseils des Comités permanents de VVP.
- Approuver le rapport de mi-parcours et le rapport final soumis au CRSH.

Membriété

Le Conseil d'administration sera composé des membres suivants :

- La chercheuse principale de VVP qui sert comme co-présidente
- Un co-président communautaire ou municipal
- Les co-chercheurs principaux des nœuds régionaux de VVP (12)
- Des représentants municipaux ou communautaires (12 au total : 2 pour le Québec, 2 pour la Colombie-Britannique, 2 pour l'Ontario, et 1 pour chaque autre province – excepté pour la province dont provient le co-président communautaire ou municipal choisi)
- Les co-présidents des trois comités permanents
- Des représentants fédéraux (en tant que membres d'office)
- Des représentants provinciaux et territoriaux (en tant que membres d'office)
- Le directeur du Secrétariat de VVP (en tant que membre d'office)

Le processus décisionnel se fera par consensus si un vote n'est pas requis. Les co-présidents ne voteront qu'en cas d'égalité.

Responsabilités des membres du CA

Les membres du CA aideront à l'avancement de l'intérêt stratégique de VVP, qui consiste à favoriser des communautés accueillantes et prospères promouvant l'intégration économique, sociale et citoyenne des migrants et des minorités au Canada. Les membres du CA serviront d'émissaires du Partenariat VVP, en faisant la promotion de l'initiative au sein de leurs institutions et sphères d'activités; en promouvant la participation locale; en créant des opportunités pour l'échange des connaissances; en aidant à construire des connexions avec les praticiens et les décideurs politiques; et en participant aux conférences, ateliers et autres événements de VVP.

Les responsabilités spécifiques des membres du CA incluent :

1. Participer aux activités et décisions du Conseil.
2. S'assurer que les problèmes clés sont abordés dans les plans de recherche et les événements de VVP, y compris lors des conférences annuelles, ateliers et autres événements.
3. Aider à identifier les opportunités pour l'apprentissage mutuel et l'échange des connaissances parmi les chercheurs, les fonctionnaires gouvernementaux, et les représentants d'autres organisations.
4. Promouvoir les opportunités d'éducation pour les étudiants, les post-doctorants, et les chercheurs communautaires.
5. S'assurer que les priorités gouvernementales et communautaires soient discutées lors des conférences annuelles, ateliers et autres événements.
6. Fournir des conseils d'expert selon l'expertise professionnelle.

Réunions

Le Conseil d'administration se réunira deux fois par an. Une de ces réunions aura lieu pendant la conférence annuelle de VVP et l'autre par téléconférence. Le Conseil sera consulté à d'autres occasions par courriel ou téléconférences spéciales.

Comité de gestion de VVP

Fonctions et responsabilités du Comité de gestion

Le Comité de gestion est le principal organe opérationnel du Partenariat Voies vers la prospérité. Le Comité est responsable de :

- Contrôler la mise en action des décisions du Conseil d'administration
- Préparer les recommandations faites au Conseil d'administration concernant les grandes priorités de recherche de VVP et ses directions stratégiques.
- Préparer les recommandations faites au Conseil d'administration concernant les grandes stratégies d'éducation, de communication et de mobilisation des connaissances.
- Assurer la surveillance et aider à coordonner le programme de recherche de VVP, les plans d'éducation, et les plans de dissémination.
- Assurer la surveillance et aider à coordonner les rapports d'activités pour le CRSH, les rapports de contribution des partenaires, les rapports de mi-parcours et final, selon les exigences du CRSH.
- Coordonner les activités de levées de fonds.
- Planifier et développer la conférence annuelle de VVP et les autres événements.

Membriété

Le Comité de gestion sera composé des membres suivants :

- La chercheuse principale de VVP qui servira comment co-présidente.
- Le co-président municipal ou communautaire.
- Un co-chercheur principal pour chacun des nœuds de l'Atlantique, du Québec, des Prairies et de la Colombie-Britannique (la chercheuse principale représentera le nœud Ontario).
- Un représentant communautaire ou municipal de chaque région, sélectionné parmi les membres du Conseil d'administration (à l'exclusion du nœud dont provient le co-président communautaire ou municipal).
- Le directeur du Secrétariat de VVP (en tant que membre d'office)

Le processus décisionnel se fera par consensus si un vote n'est pas requis. Les co-présidents ne voteront qu'en cas d'égalité.

Responsabilités des membres

Les membres du Comité aideront à l'avancement de l'intérêt stratégique de VVP, qui consiste à favoriser des communautés accueillantes et prospères promouvant l'intégration économique, sociale et citoyenne des migrants et des minorités au Canada. Les membres du Comité chercheront à faire avancer l'intérêt collectif du Partenariat VVP; ils représenteront également leurs régions.

Les responsabilités spécifiques des membres du Comité de gestion incluent :

1. Participer activement et contribuer à toutes les activités et décisions prises par le Comité de gestion.
2. S'assurer que les thématiques clés sont abordées par les plans de recherche de VVP, les opportunités d'éducation, les événements et les activités de mobilisation des connaissances.
3. Promouvoir les intérêts collectifs du Partenariat VVP et s'assurer que les intérêts des régions et des Comités permanents soient reflétés dans les activités et projets de recherche de VVP.
4. Identifier et promouvoir les opportunités pour l'apprentissage mutuel et l'échange des connaissances parmi les chercheurs, les fonctionnaires gouvernementaux, et les représentants d'autres organisations.
5. Fournir des conseils d'expert basés sur l'expertise professionnelle.

Réunions

Des téléconférences planifiées auront lieu tous les deux mois.

Comités permanents

Comité permanent sur l'immigration francophone

Fonctions et responsabilités

Le comité permanent sur l'immigration francophone est un organe aviseur du Partenariat Voies vers la Prospérité. Le Comité est responsable de :

- Promouvoir la recherche comparée et régionale menée par VVP en ce qui a trait à l'attraction et l'intégration des nouveaux arrivants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire.
- Fournir des conseils qui font autorité au Conseil d'administration et au Comité de gestion concernant le programme de recherche de VVP, y compris des propositions pour de nouvelles initiatives de recherche et des suggestions pour adapter les propositions de recherche afin que ces projets répondent mieux aux problématiques des communautés francophones en situation minoritaire.
- Construire un réseau rassemblant des décideurs politiques, des praticiens et des chercheurs s'intéressant aux problématiques des migrations et intégration dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Membriété

Les membres du Comité seront choisis à partir du réseau de fonctionnaires, praticiens et chercheurs participant à VVP. Les co-présidents du Comité seront choisis parmi ces membres.

Réunions

Le Comité permanent sur l'immigration francophone sera appelé à se rencontrer par ses co-présidents sur une base régulière. Les réunions auront généralement lieu par téléconférence.

Comité permanent sur les communautés éloignées, rurales et du Nord

Fonctions et responsabilités

Le Comité permanent sur les communautés éloignées, rurales et du Nord est un organe aviseur du Partenariat Voies vers la Prospérité. Ce Comité est responsable de :

- Promouvoir la recherche comparée et régionale de VVP concernant l'attraction, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants dans les communautés éloignées, rurales et du Nord.
- Fournir des conseils qui font autorité au Conseil d'administration et au Comité de gestion concernant le programme de recherche de VVP, y compris des propositions pour de nouvelles initiatives de recherche et des suggestions pour adapter les propositions de

recherche afin que ces projets répondent mieux aux problématiques des communautés éloignées, rurales et du Nord.

- Construire un réseau rassemblant des décideurs politiques, des praticiens et des chercheurs s'intéressant aux problématiques des migrations et de l'intégration dans les communautés éloignées, rurales et du Nord.

Membriété

Les membres seront choisis à partir du réseau de fonctionnaires, praticiens et chercheurs participant à VVP. Les co-présidents du Comité seront choisis parmi ces membres.

Réunions

Le Comité permanent sur les communautés éloignées, rurales et du Nord sera appelé à se rencontrer par ses co-présidents sur une base régulière. Les réunions auront généralement lieu par téléconférence.

Comité permanent sur l'engagement étudiant

Fonctions et responsabilités

Le Comité permanent sur l'engagement étudiant est un organe aviseur du Partenariat Voies vers la Prospérité. Son principal rôle est d'inclure de manière centrale les étudiants des cycles supérieurs aux activités de VVP, et de fournir des opportunités d'éducation et de formation à ces étudiants. Le Comité est responsable de :

- Faciliter l'engagement des étudiants de cycles supérieurs aux activités et projets de recherche de VVP.
- Coordonner la participation des étudiants de cycles supérieurs à la conférence annuelle de VVP.
- Contribuer au développement d'ateliers qui seraient utiles pour les étudiants de cycles supérieurs.
- Aider à augmenter l'accès aux thèses et mémoires des étudiants grâce à la bibliothèque en ligne de VVP.
- Établir une communauté de pratiques pour les étudiants de cycles supérieurs afin de faciliter les communications entre ces étudiants.

Membriété

Les co-chercheurs principaux et les membres actuels du Comité provenant des différentes régions sont encouragés à nommer des étudiants de cycles supérieurs pour siéger au Comité pour atteindre un total de 25 membres. Les co-présidents du Comité permanent sur l'engagement étudiant sont choisis par leurs pairs du comité.

Réunions

Le Comité permanent sur l'engagement étudiant est appelé à se réunir par les co-présidents. Les réunions auront généralement lieu par téléconférence. Une réunion en personnes aura lieu pendant la conférence annuelle de VVP.

Co-chercheurs principaux

Fonctions et responsabilités

Les co-chercheurs principaux sont responsables de :

- Fournir un point de contact pour les acteurs régionaux et locaux
- Participer activement à la gouvernance et aux tâches associées
- Participer activement aux activités de recherche de VVP
- Participer activement aux conférences, ateliers, et autres activités d'échange de connaissances de VVP
- Participer activement aux activités d'éducation de VVP
- Développer et mettre en œuvre les projets de recherche pancanadien et régionaux
- Faire des rapports sur les activités régionales et la recherche régionale
- Faire un rapport annuel sur les contributions financières des partenaires, l'utilisation des fonds, les membres et activités, selon les exigences du CRSH
- Recruter des membres étudiants et postdoctorants pour VVP et fournir des opportunités pour les étudiants, les postdoctorants, les jeunes professeurs, et les chercheurs communautaires pour leur formation et participation à des recherches
- Créer des opportunités pour les organisations communautaires locales, les municipalités et les agences gouvernementales (et autres acteurs) pour participer au développement de projets, à leur mise en œuvre et leur dissémination
- Aider à augmenter l'accès de VVP à du soutien financier et en nature pour la recherche et autres activités
- Produire des publications, faire des présentations, et développer des rapports basés sur la recherche de VVP

Secrétariat

Fonctions et responsabilités

Le directeur du Secrétariat répond aux co-présidents de Voies vers la prospérité. Le Secrétariat est responsable de :

- Fournir de l'appui et des conseils stratégiques, logistiques, administratifs et financiers aux co-présidents de VVP.
- Fournir le soutien logistique et administratif au Conseil d'administration et au Comité de gestion.
- Fournir le soutien logistique et administratif aux Comités permanents.

- Développer et gérer les infrastructures de communication de VVP, y compris le réseau de sites Web, le bulletin électronique, la conférence annuelle et les ateliers.
- Maintenir le contact avec les partenaires et collaborateurs universitaires, communautaires et gouvernementaux de VVP.
- Gérer les finances des projets et leurs rapports, y compris la surveillance des activités, les rapports de mi-parcours, les rapports finaux et les rapports de contribution des partenaires, selon les exigences du CRSH.
- Prendre en charge des projets spéciaux selon les besoins.